

## **Oui le 27 septembre sur la révision de la loi sur la chasse**

Le peuple suisse se prononcera **le 27 septembre 2020** sur la révision de la loi sur la chasse qui méritait d'être refondue. Le projet de loi a été soutenu par les deux chambres fédérales ainsi que le Conseil fédéral, ce qui a permis une révision de loi mesurée et équilibrée. Cette nouvelle loi s'inscrit dans le cadre d'une possibilité offerte aux cantons de réguler les grands prédateurs. Les premières présences de meutes de loups ayant été annoncées sur territoire vaudois, il est déjà certain d'en retrouver à très courtes échéances dans notre canton.

La présence de grands prédateurs comme le loup pose déjà des problèmes aux petits troupeaux mais aussi aux veaux qui naissent en dehors des bâtiments. Des mesures de protection existent, mais il n'est pas toujours idéal de pouvoir disposer d'un chien de protection, notamment dans la cohabitation avec les promeneurs qui peuvent être apeurés et dont le chien peut avoir un comportement de défense.

Les atouts de notre région rurale (favorable au tourisme doux, au sport extérieur et à un secteur économique agricole fort) ne doivent pas se péjorer à l'avenir. De plus, notre canton reste soumis à forte pression des dégâts de sangliers et la révision de la loi sur la chasse permettra aussi de réguler les sangliers sur l'ensemble de l'année pour les animaux de moins de deux ans.

Le comité de la CNAV vous demande donc de voter et faire voter le OUI à la révision de la loi sur la chasse **le 27 septembre prochain**.

### **Assemblée générale**

Résultats de l'assemblée générale de la CNAV 2020

En date du 10 août 2020, nous avons réalisé le dépouillement des résultats en présence de Mesdames Natacha Stauffer (vice-présidente) et Josée Sandoz (comptable) et de Monsieur Stéphane Rosselet (président) ainsi que du directeur. Il en ressort que sur 658 bulletins délivrés 114 ont été rentrés et tous ont été valables. Nous avons pu prendre note que l'ensemble des questions ont été répondues à plus de 93% favorablement.

Concernant les élections, l'ensemble des personnes ont été élues avec parfois quelques remarques.

Nous remercions celles et ceux qui ont pris part à cette assemblée papier nous permettant de tourner la page de l'année 2019 ainsi que de la confiance accordée pour la suite. Ci-dessous le détail des réponses aux questions :

1 Approuvez-vous le procès-verbal de l'AG du 15 mars 2019 ?

Oui **112** Non **0** Abstention **2**

2.1 Approuvez-vous les comptes annuels 2019 et donnez-vous décharge au comité ?

Oui **111** Non **0** Abstention **3**

2.2 Approuvez-vous le rapport des vérificateurs de comptes et de la fiduciaire ?

Oui **113** Non **0** Abstention **1**

2.3 Approuvez-vous le budget 2020 ?

Oui **109** Non **1** Abstention **4**

3.1 Approuvez-vous l'élection du président et des deux vice-présidents ?

Oui **110** Non **0** Abstention **4**

3.2 Approuvez-vous l'élection du comité ?

Oui **107** Non **2** Abstention **5**

3.3 Approuvez-vous l'élection du comité directeur ?

Oui **106** Non **1** Abstention **7**

3.4 Approuvez-vous l'élection de la CCFA ?

Oui **109** Non **0** Abstention **5**

3.5 Approuvez-vous l'élection de délégués ?

Oui **107** Non **3** Abstention **4**



## **Abattoir des Ponts-de-Martel**

Les animaux ne peuvent être hébergés sur le site de l'abattoir que pour une durée limitée avant d'être abattus, c'est pourquoi nous vous prions de respecter nos horaires de déchargement des porcs et **ne pas arriver à l'abattoir avant 18h00**. Nous vous remercions pour votre compréhension.

CNAV – Steven Siegenthaler



## **Assemblée générale de la Halle agricole**

Vous avez dû récemment recevoir les documents concernant l'assemblée générale de l'Anim'Halle sous la forme papier. La date de l'assemblée est fixée au **15 septembre 2020**. Cette assemblée doit permettre de régulariser la question des comptes 2019 et du budget 2020 ainsi que de la réélection du comité. Les comptes 2019 bouclent sur un bénéfice de CHF 1'770.49. Nous vous avons adressé une enveloppe préaffranchie permettant de nous renvoyer votre bulletin de vote dans le délai imparti. Merci d'avance de votre diligence.

CNAV – Steven Siegenthaler



## **Analyses de sols**

Les exploitants agricoles neuchâtelois qui désirent faire analyser des parcelles sont priés de s'inscrire par ☎ 032 889 36 40 jusqu'au **jeudi 10 septembre 2020** en n'oubliant pas de préciser le nombre de parcelles à analyser.

Nous confirmerons personnellement aux exploitants inscrits le jour et le lieu de distribution du matériel, ainsi que la date de ramassage des échantillons. Afin de vous aiguiller sur la meilleure analyse possible, pensez à relever sur d'anciennes analyses le pH de chaque parcelle. Le résultat des analyses sera communiqué en fin d'année au moyen d'une mise en valeur personnalisée, parcelle par parcelle et d'un conseil fumure.

CNAV – Marc Kury

## **Contrôles des pulvérisateurs 2020**

Cette année, les contrôles auront lieu **le mardi 6 octobre à Boudry, le mercredi 7 et jeudi 8 octobre à Cernier**. Nous rappelons que les contrôles sont obligatoires tous les 4 ans. Le prix du contrôle est de CHF 105.- TVA comprise, CHF 95.- pour les membres de l'ANETA. Si vous n'en faites pas partie et que vous souhaitez en bénéficier, veuillez prendre contact avec M. Bernard TSCHANZ au ☎ 032 857 21 70 ou par 💻 [bernardtschanz@net2000.ch](mailto:bernardtschanz@net2000.ch). Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat, ☎ 032 889 36 40, ou par 💻 [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch), **jusqu'au jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020** en indiquant la marque du pulvérisateur.

CNAV – Cyril Perrenoud

**Les rachats dans le cadre du 2ème pilier ont un impact sur le revenu AVS**

Les agriculteurs indépendants et la main-d'œuvre familiale disposant d'un revenu soumis à l'AVS peuvent, dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative, conclure des plans de prévoyance.

Toutes les personnes assurées auprès d'Agrisano Prevos pour la prévoyance vieillesse recevront prochainement un formulaire de déclaration de revenu et une demande de calcul de rachat. Les cotisations d'épargne versées annuellement et les rachats contribuent à l'amélioration financière de la prévoyance et peuvent être déduits du revenu imposable.

Au-delà de l'aspect fiscal, il est important de savoir que les versement dans le 2ème pilier ont également un impact sur le revenu AVS. Un rachat au 2ème pilier réduit le revenu soumis à l'AVS à raison de 50% de la somme de rachat. Depuis 2017, il n'est plus possible de consommer l'intégralité du revenu soumis à l'AVS avec un seul rachat.

Désormais, le rachat d'année d'assurance au 2ème pilier est déductible du revenu soumis à l'AVS à raison de 50 %, mais au maximum à concurrence de la moitié du revenu de l'activité indépendante communiqué par les autorités fiscales.

De ce fait, il est important de bien contrôler que cette déduction soit faite de votre revenu AVS également.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Oppliger et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50

**Départ et remerciements**

Par le biais de ce paragraphe, je vous informe de ma volonté de quitter mes fonctions en tant que gérant de l'ANAPI et collaborateur au sein la CNAV au **30 septembre 2020**. Après avoir passé trois années enrichissantes au sein de la CNAV et de l'ANAPI, il est temps pour moi de retrouver un équilibre entre ma vie professionnelle et ma vie privée. Ayant eu l'opportunité d'obtenir un emploi plus proche de mon logement, il m'est apparu logique de partir dans cette direction afin de préserver ma vie de famille ainsi que ma santé.

J'ai eu beaucoup de plaisir à côtoyer les paysannes et les paysans neuchâtelois. Cet emploi m'a permis d'explorer tous les recoins de ce magnifique canton.

Plein succès à vous dans vos projets agricoles !

Quentin Morel

**SAGR**

## Efficiencce / Semis d'automne

Il est désormais possible de faire les notifications pour les semis d'automne effectués depuis le 01.07.2020. Le délai de 20 jours pour notifier est supprimé jusqu'au 01.09.2020. Si la mise en place des nouvelles cultures le nécessite, les fractionnements ou fusion de parcelles sont à faire par l'onglet "**Parcelle 2021**" (préparation du recensement 2021).

Les épandages d'automne seront à enregistrer à partir du **01.09.2020**.

Service de l'agriculture

## "S'approvisionner local" - pour que le slogan devienne réalité !

Afin de favoriser le développement des circuits-courts dans notre canton, une plateforme de distribution logistique (avec commande en ligne) verra le jour dès 2021.

À contrario des sites internet existants, le but n'est pas de créer un nouvel intermédiaire mais de proposer une solution innovante pour permettre aux agriculteurs de proposer directement leurs produits aux consommateurs. En mutualisant leurs livraisons par une répartition du travail en interne, le but est d'optimiser les déplacements réalisés individuellement par chaque producteur en les regroupant.

Si vous êtes curieux ou intéressés par le développement de ce projet, l'assemblée générale constitutive de la coopérative est prévue le mercredi 23 septembre à 19h30 dans les locaux de la CNAV. Vous êtes les bienvenus. Inscription d'ici **le 18 septembre**:  
✉ [armelle.vonallmen@ne.ch](mailto:armelle.vonallmen@ne.ch) ou 032.889.36.37.



## Concours des taureaux de l'Arc Jurassien

Suite à la situation liée au Corona Virus, La Fédération Neuchâteloise Inter-races Bovines (FNIB) en collaboration avec le SE des Ponts-de-Martel/Brot-Plamboz ont été contraints d'annuler le concours des taureaux qui devait avoir lieu le **vendredi 11 septembre 2020**. Les informations relatives à cette décision ainsi qu'aux droits au herdbook ont été envoyées aux éleveurs ces derniers jours.

Vous trouverez, pour information, le catalogue des taureaux inscrits en ligne sous:  
✉ <https://www.cnav.ch/News/Concours-des-taureaux>.

FNIB

## Marché paysan 2020

Nous avons attendu, plein d'optimisme, de voir comment la situation allait évoluer suite à la tristement célèbre crise du Covid 19.

Il s'avère que les restrictions drastiques pour un événement tel que le nôtre font que le marché paysan 2020 ne pourrait pas se concrétiser tel que nous l'aimerions, le rendant grandement moins attractif pour les visiteurs ainsi que pour les exposants.

Pour cette raison le comité s'est réuni afin d'envisager l'avenir. Nous avons pris la décision de reporter le marché à l'année **2021, les 13 et 14 novembre**.

En espérant que vous comprenez que cette décision est prise pour le bien de tous et que ce n'est que reculer pour mieux sauter, nous vous souhaitons un bel automne.

Meilleures salutations

Espace Campagne – Jean-Yves Robert



## **Information aux producteurs Bio**



### **Le site internet de Bio Neuchâtel fait peau neuve**

Afin d'améliorer la visibilité de l'association des producteurs Bio du canton ainsi que des divers événements organisés tout au long de l'année, Bio Neuchâtel a décidé de donner un coup de jeune à son site internet.

Parmi les nouveautés proposées, la modification de la carte interactive des producteurs est celle qui aura le plus d'impact pour les membres de Bio Neuchâtel. Dorénavant, seuls les points de vente de produits Bio (vente directe, self-service, magasins Bio, etc.) figureront sur la carte, et ce dans un souci de clarté pour les consommateurs de produits Bio et locaux.

Si vous êtes membres de Bio Neuchâtel, que vous vendez des produits en direct depuis la ferme ou d'une autre manière et que vous voulez figurer sur la carte interactive, rien de plus simple ! Il vous suffit de demander un lien internet à **Denis Sauthier** à la CNAV puis de remplir en ligne un formulaire (15 à 30 minutes). Votre profil sera mis en ligne automatiquement sur la carte interactive après une vérification d'usage.

Une autre nouveauté qui peut concerner les producteurs Bio tient dans la rubrique « Marchés ». Dorénavant, les documents pour l'inscription aux différents marchés Bio sont disponibles sur le site et à renvoyer sous forme numérique à la responsable des marchés à l'adresse e-mail figurant sur le site.

Denis Sauthier se tient à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour toute aide pour le remplissage du formulaire en ligne par courriel ( [denis.sauthier@ne.ch](mailto:denis.sauthier@ne.ch)) ou par téléphone ( 032.889.36.44).

Le nouveau site internet se veut notamment un outil de promotion des ventes pour les producteurs Bio du canton. N'hésitez donc pas à prendre un peu de temps pour vous faire de la publicité gratuite, performante et durable !

Bio Neuchâtel – Denis Sauthier





Association neuchâteloise  
pour l'équipement technique agricole  
Gérant : Bernard Tschanz  
ch. de Biolet 9  
2042 Valangin  
Tél. 032 / 857 21 70  
e-mail : [bernardtschanz@net2000.ch](mailto:bernardtschanz@net2000.ch)

Section ANETA Neuchâtel

**Cours pour obtenir le permis « G »  
Jeunes conducteur et conductrices de tracteurs**

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen **6 mois** avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de d'automne soit :

<b>Cernier</b>	Lundi 5 octobre 2020	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 7 octobre	09h00 à 10h30	
	Vendredi 9 octobre	13h20	<b>Examens</b>
<b>Fleurier</b>	Mardi 6 octobre 2020	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 7 octobre	14h00 à 15h30	
	Vendredi 9 octobre	13h45	<b>Examens</b>

\*\*\*\*\*

*Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **26 septembre 2020 dernier délai**, à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin. Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement*

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance complète : ..... Prénom du père : .....

Adresse exacte : ..... NPA : .....

Domicile : ..... Tél. : .....

Membre ANETA : OUI / NON      Emplacement choisi : Cernier  Fleurier

Pour Cernier uniquement possibilité de manger sur place :      Dîner    oui       non

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !

ANETA

JAB  
CH-2053 Cernier  
P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum  
Rédaction:  
CNAV – conseil & formation  
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier  
Partution 12 fois par année



## **Les neuchâtelois confirment leurs excellents résultats au niveau national et international**

La liste tant attendue des médaillés et nominés au Grand Prix du Vin Suisse a été dévoilée ! Pour cette 14ème édition, le Grand Prix du Vin Suisse a accueilli à Sierre 3071 vins, issus de 18 cantons viticoles et proposés par 513 caves différentes, reflétant ainsi la diversité de la production indigène. Quelques 80 vins sont nominés pour participer à la grande soirée de gala, deux vins seront de la partie sur les 12 médailles d'or et 31 médailles d'argent obtenues par les neuchâtelois. Les deux vins nominés (médaillés d'or) sont dans la catégorie Pinot Noir, Les Landions avec Les Landions 2018 et dans la catégorie Vins Mousseux, Mauler et Cie SA, avec Louis Edouard Mauler 2014.

Du côté du Mondial des Chasselas deux encaveurs neuchâtelois ont reçu une médaille d'or et trois ont reçu des médailles d'argent. Les médaillés d'or sont la Cave des Lauriers (Non Filtré 2019) et les Caves de la Béroche (Non Filtré 2019 et Blanc Béroche 2019). Dans les médailles d'argent on retrouve les Caves de la Béroche (Blanc Sélection des 5 Communes 2019), les Caves du Prieuré de Cormondèche (Non Filtré 2019) et la Station Viticole Cantonale (Non Filtré 2019). De plus, avec leur Non Filtré 2019, la Cave des Lauriers a remporté le 1er Prix de la catégorie vinification spéciale !